

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 9 FEVRIER 2017 A 18 H 30
A GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS**

PRESENTS : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Stéphane DELL'UNTO (en remplacement de Thomas CAGNIANT), Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Claude REMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, Jean-Claude BELLINI, Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Jacky MOULIN, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Alain FORNEROL, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Didier PRORIOL, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DETOT, Muriel MONIER, Florence ZITO, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Maurice CHEVALLIER, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, François MARQUET, Sylvie VACHET, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Didier DANEL, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Sylviane PAUL-MONCEAUX.

POUVOIRS : François MARQUET a donné pouvoir à Gérard TARDY.
Anne SEGUIN a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.
Mary QUINTALLET a donné pouvoir à Hubert POUULOT.
Didier DANEL a donné pouvoir à Muriel MONIER.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Olivier BAYLE.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves STIEFVATER.

Monsieur le Président accueillait les participants et les remerciait de leur présence à cette première séance du conseil suivant les élections du Président et des Vice-Présidents.

Monsieur Yves STIEFVATER était désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président soulignait le caractère historique de ce moment pour le territoire, qui constitue la plus importante Communauté de communes de Côte-d'Or, dotée d'un patrimoine et d'une identité culturelle, naturelle, économique et sociale exceptionnelle.

Il exprimait sa satisfaction d'en assumer la présidence et souhaitait que chacun se montre à la hauteur des responsabilités et des enjeux.

Après avoir procédé à l'appel nominal, Monsieur le Président faisait procéder à l'approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2017 qui n'appelait pas d'observation particulière.

Il était ensuite passé à l'examen des points de l'ordre du jour.

Délibération C/17/18 : Indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Président explique à l'assemblée sa proposition consistant à déterminer l'enveloppe indemnitaire par référence aux montants prévus pour les EPCI à 20 000 à 49 999 habitants, diminués de 20%. Il précisait qu'il lui semblait important et nécessaire, dans le contexte actuel des finances publiques et dans un souci d'exemplarité des élus, de donner ce signe fort aux habitants et précisait que cette proposition permet de baisser l'enveloppe indemnitaire de plus de 40 000 € par rapport au cumul des enveloppes des 3 ex Communautés de communes (passage de 3 Présidents et 21 Vice-Présidents à 1 Président et 15 Vice-Présidents, ce qui représente une source d'économie substantielle).

Un large débat s'engageait à l'issue de cette présentation et on notait en particulier les observations suivantes :

- Monsieur CARTRON : la proposition présentée n'est pas "équitable" dans la mesure où elle conduit à diminuer légèrement les indemnités des élus qui étaient déjà Vice-Présidents de l'ex Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges et à augmenter très nettement celles des autres Vice-Présidents et du Président alors que l'évolution du périmètre induit une augmentation importante de la charge de travail de chacun. Ceci n'encourage les Vice-Présidents à s'investir dans leurs missions autant que par le passé.
- Monsieur BELLINI partageait ce raisonnement, il aurait été plus judicieux de calculer les indemnités en référence à la grille antérieurement en vigueur pour la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, ce qui aurait donné satisfaction à tout le monde.
- Monsieur PRIVOLT : il s'agit d'un très bon signe donné par cette décision envers les contribuables.
- Monsieur GRAPPIN partage cet avis en terme de signe donné aux habitants, mais remarque que l'indemnité du Président augmente de 31%.
- Madame ZITO s'étonne qu'il soit encore fait références aux pratiques des 3 anciennes Communauté de communes et qu'il convient désormais de raisonner avec une entité unique.
- Monsieur PRORIOL remarque que par rapport aux situations antérieures, l'indemnité moyenne des anciens Vice-Présidents double.
- Monsieur GARNERET souligne que la charge de Vice-Président sera très lourde, qu'elle appelle une indemnisation calculée en conséquence mais appelle de la part des Vice-Présidents une assiduité exemplaire. Observe également que certaines situations conduisent à des cumuls d'indemnités au titre de différents mandats et qu'il conviendrait de les limiter.
- Monsieur BROCHOT fait observer que Monsieur le Président doit aménager son propre temps de travail et qu'il ne percevra en outre aucun défraiement au titre des déplacements notamment.
- Monsieur LAPRAY regrette le spectacle ainsi donné par les élus.
- Monsieur LUCAND conclu en relativisant la baisse des indemnités perçues par les ex Vice-Présidents de la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges (25 €) et mettait aux voix cette proposition qui était adoptée par 56 voix Pour, 4 Abstentions et 19 voix Contre. .

. Délibération C/17/19 : Formation des élus

Le Conseil, à l'unanimité, fixait à 10% de l'enveloppe indemnitaire le montant des crédits consacrés à la formation des élus.

- Délibération C/17/20 : Délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président et au Bureau

Monsieur le Président rappelait d'une part les exigences de transparence et de démocratie devant prévaloir dans le fonctionnement de la Communauté de communes, nécessitant que le Conseil conserve l'essentiel des prises de décisions, notamment sur les sujets stratégiques et les besoins de la bonne administration courante qui requiert que le Bureau et le Président puissent également prendre autant que de besoin, les décisions urgentes dans des domaines limités et énumérés.

Sur une question de Monsieur GARNERET, Monsieur le Président précisait qu'en cas d'empêchement, il serait remplacé dans ses fonctions par Monsieur POULLOT, 1^{er} Vice-Président.

Monsieur MUTIN demandait pourquoi les attributions déléguées au Président ne l'étaient pas au Bureau. Monsieur le Président indiquait que cette répartition semblait équilibrée et répondre aux besoins.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil adoptait ensuite, à l'unanimité, les délibérations C/17/21 à C/17/44. La délibération C/17/43 (adoption du règlement intérieur) ayant été retirée de l'ordre du jour afin de disposer de plus de temps pour son examen.

Délibération C/17/44 : Création de commissions communautaires thématiques et modalités de participation des élus à ces commissions.

Monsieur le Président exposait les modalités de fonctionnement des commissions, de la participation des conseillers titulaires, suppléants et des conseillers municipaux (1 par commune). Il précisait que la liste des participants à chaque commission serait arrêtée par le Président et les Vice-Présidents après recueil des souhaits des conseillers.

Monsieur le Président rappelait également le périmètre des délégations de fonction qu'il avait attribué à chaque Vice-Président.

Monsieur LIGNIER regrettait l'absence d'une commission communication. Monsieur le Président répondant qu'il s'agissait d'un domaine qu'il traiterait personnellement en concertation directe avec le conseil.

D'autres questions portaient sur la notion de "démocratie locale" et sur le fait que la compétence tourisme soit déconnectée de celle du développement économique afin d'être rattachée à celle relevant de la biodiversité.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance était levée à 20 h 15.